



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE

Séance publique du
Mercredi 20 décembre 2017 à 18h00

Date de la convocation : 14.12.2017
Date d'affichage : 14.12.2017

SOUS-PRÉFECTURE
DE CALVI

21 DEC. 2017

COURRIER ARRIVEE

Nombre de Membres

Afférents à l'Assemblée délibérante	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	23	2	2

Objet de la délibération : Budget Principal : Décision modificative n°3

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. COLONNA Nonce-François, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	19.12.2017
SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena	NAPPI Henri	20.12.2017

Absents : ANTONIOTTI François, FRANCESCHINI Isabelle

Le conseil a choisi comme secrétaire Nonce-François COLONNA

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter les recettes supplémentaires perçues par rapport aux estimations prévisionnelles inscrites au BP 2017 comme suit :

→ Articles 74748 (versement de la participation due par les communes partenaires pour l'organisation des mini-séjours), 758 (remboursement avance trésorerie spic parking année 2016...), 7718 (remboursement de sinistres...) et 70321 (occupation du domaine public)

à

→ Articles 6188 (paiement totalité facture mini-séjours), 64131 (rémunération personnel non titulaire) 6531 (indemnité des élus).

Il demande par conséquent d'approuver la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	32 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	32 250,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70321 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
R-74748 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 850,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 850,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 800,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 250,00 €	85 400,00 €	0,00 €	53 150,00 €
Total Général		53 150,00 €		53 150,00 €

La proposition est mise aux voix,

Ont voté pour : 16

Ont voté contre : CAPINIELLI, GUERRINI, BASTIANI, ORSINI, DARY, LEONI, POZZO DI BORGO, ORABONA, SALDUCCI,

Se sont abstenus : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'APPROUVER la décision modificative ci-dessus présentée

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Île-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

